

QUOI DE NEUF ?

à Aulnay sur Mauldre

N° 30 – février 2022

Edito

Toujours la même musique depuis bientôt deux ans, la COVID 19 ne cesse d'évoluer avec ses variants et sa valse de protocoles.

Heureusement, le mois de janvier nous apporte son flot d'actualités plus enthousiasmant. Tout d'abord, nous avons appris qu'un agriculteur turc équipait certaines de ses vaches avec des casques de réalité virtuelle et leur diffusait des vidéos de pâturages bien verts dans leur étable. Elles produisaient alors de meilleurs rendements. On n'arrête pas le progrès !

Pour continuer avec les animaux, une première greffe inter-espèces (cœur de cochon chez un humain) augure une avancée dans le traitement des malades en attente de transplantation.

Plus proche de nous, la culture est mise à l'honneur avec les 400 ans de la naissance de Molière. En parallèle, les heureux possesseurs d'un Passe Navigo bénéficient

depuis le 10 janvier d'avantages dans les cinémas, musées ou théâtres.

Et dans notre village qu'en est il ?

A la lecture de ce premier bulletin de l'année, vous découvrirez les débuts de l'épopée d'un voyageur pédestre, la réorganisation de la collecte des déchets qui a laissé dans l'incompréhension beaucoup d'entre vous. Alain, dans son article sur « des vœux et des votes », nous amène à réfléchir sur un nouveau mode de scrutin qui a été testé pour la primaire populaire de gauche. On entend beaucoup parler de pollution lumineuse, quelle est votre opinion sur le sujet ? Vous aurez la possibilité de vous exprimer à travers le questionnaire ci-après. En partie centrale, vous découvrirez un répertoire des artisans locaux.

Bonne lecture !

Isabelle

L'EXCÈS DE LUMIÈRE EST UNE POLLUTION MAJEURE

DES IMPACTS CROISSANTS

- +6%** d'augmentation de pollution lumineuse chaque année en Amérique du Nord, en Europe.
- Une cause majeure de disparition des insectes au même titre que les insecticides.
- 62%** de visites de pollinisateurs en moins dans les prairies touchées.
- La pollution lumineuse impacte les écosystèmes marins jusqu'à 200 mètres de profondeur.
- La lumière bleue des LED perturbe notre horloge biologique, le soir et la nuit. Augmentation des risques de cancer, stress, obésité, dépression.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC REPRÉSENTE en France

- 41%** de la consommation d'électricité des communes.
- 2 Mrd €** de coût annuel.

NOUS POUVONS AGIR

- 1/3** des communes françaises prennent des mesures d'extinction de leurs éclairages publics la nuit.
- Des études montrent qu'il n'y a pas plus d'accidents de la route sans éclairage, ni de délits.
- LES MAIRES n'ont pas l'obligation d'éclairer leur commune, ils peuvent demander une extinction des lumières.
- LES PRÉFETS peuvent prendre des dispositions plus restrictives que la réglementation existante.

N'hésitez pas à les interpeller

Baisse des éclairages nocturnes

Nos voisins Maulois vont expérimenter, à partir de début février, l'extinction partielle des lumières, dans certaines rues, la nuit. Il nous semble naturel de savoir ce que pensent les Aulnaysiens d'une telle mesure.

Les études démontrent que les avantages écologiques et économiques sont bien réels. Il subsiste la peur et l'insécurité qui, selon les maires ayant validé le principe, n'augmente pas, d'autant qu'il est possible de déclencher l'éclairage au passage d'un piéton ou d'un cycliste.

Actuellement, 12 000 communes sur 35 000 ont choisi cette option. Il a été noté qu'au-delà des économies réalisées (30 à 40%), l'extinction permet surtout de respecter le cycle naturel et la vie animale.

Afin d'avoir l'avis des habitants d'Aulnay-sur-Mauldre, nous vous proposons de répondre à un questionnaire, sous forme papier (bulletin joint) ou en ligne, avant le 19 février 2022.

Nous savons qu'il ne peut être accepté par notre maire que s'il est nominatif. Mais nous savons aussi que certains ne répondront pas si nous demandons l'identité. Nous proposons donc, dans un premier temps, que vous nous indiquiez uniquement votre rue. Cela nous permettra de voir aussi les rues qui sont intéressées et celles qui le sont moins. Pour participer en ligne, merci de cliquer sur le lien suivant ou de le copier dans votre navigateur :

<https://forms.gle/2QPZeWxbu4KEYVKJ9>

Colis de fin d'année

Début décembre, nos aînés de plus de 65 ans se sont vu remettre



le colis de Noël concocté par les membres du Comité Communal d'Action Sociale, et préparé par une association d'aide aux handicapés.

En 2021, les conditions sanitaires n'étant pas réunies, les événements habituels n'ont pas pu se tenir ; c'est pourquoi le contenu du colis était plus « étoffé » qu'à l'accoutumée et remis dans un caddy. A noter également dans ce colis, un thermos bien utile. Les bénéficiaires ne pouvant se déplacer ont reçu la visite des membres du Comité, les autres étant invités à venir le retirer à la mairie : des moments d'échanges très sympathiques et chaleureux.

Espérons que cette année, nous puissions à nouveau nous réunir.

Philippe

Restons à l'écoute avec « Quoi de Neuf ? »

Vous pouvez nous transmettre vos remarques ou un article à publier, soit par courriel à notre adresse : quoideneuf@mailo.com, soit en téléphonant au 07 79 17 68 82

Retrouvez tous les exemplaires de « Quoi de Neuf ? » en pdf sur le site <https://tousacteurspouraulnay.fr/quoi-de-neuf/qd9/>

Sur le chemin de Saint Jacques...

Ça y est, j'y suis. Deux ans que je recule, tantôt pour cause de COVID, tantôt pour cause de travail trop présent. GO GO GO, certes la période hivernale n'est pas la plus appropriée pour débiter l'expérience, mais il faut se lancer et le guide du pèlerin précise qu'il faut mettre un premier pied sur la route pour ne plus pouvoir s'en empêcher...

Il y a deux ans donc, j'avais prévu de partir du Puy-en-Velay, le chemin « originel ». J'ai découvert en rejoignant l'association des Jacquaires de Paris qu'il existait le chemin de la via Turonensis, de Paris à Saint-Jean-Pied-de-Port en passant par Tours. Enfin, je partirai d'Aulnay pour rejoindre cet itinéraire à Rambouillet.



Pour revenir à l'association de Paris 6, il est indispensable de s'y rendre pour recueillir conseils et avis des bénévoles aguerris à la pratique. Interrogez-les sur les questions qui vous traversent la tête. Ce n'est pas du temps perdu, car vous allez vous retrouver seul dans l'inconnu.

En plus de partager leur expérience avec bienveillance, vous recevrez votre « credencial », passeport du randonneur qui vous ouvrira les avantages du « pèlerin » et que vous présenterez lors des arrêts du soir. Vous obtiendrez également un « listing » des hébergements le long de votre itinéraire et un guide du pèlerin retraçant l'histoire et le sens de ce cheminement.



Un point important lors de la préparation, c'est le sac à dos. En effet, l'ennemi du marcheur, c'est le poids. Les recommandations conseillent que le sac à dos ne dépasse pas 10 % du poids du randonneur, le guide en détaille les éléments essentiels.

Je n'effectuerai pas la totalité du chemin en une fois, je ne peux me permettre de m'absenter entre deux mois et deux mois et demi alors, je procéderai par étapes d'une semaine en repartant là où je me serai arrêté.

Il est, aujourd'hui facile de se déplacer pour partir ou revenir sur Paris, j'ai eu l'occasion de tester les bus Flixbus, le covoiturage Blablacar et la SNCF. L'un ou l'autre fonctionne bien et je trouve grisant de se mouvoir « rapidement » après plusieurs jours à 5 km/h.



Tout est prêt. 8h lundi, je pars. Le temps est maussade, le plafond bas, 2°C. Un pied devant l'autre, je rejoins Rambouillet par Thoiry, Montfort l'Amaury. Les jours suivants se ressemblent en terme de temps de marche, par contre la typologie des terrains évolue. Je traverse des zones boisées sans aucune voie goudronnée, alors que le jour suivant il s'agit de routes secondaires avec peu de circulation. Dans les deux cas, je ne croiserai pas beaucoup de confrères. C'est dommage, surtout quand on se perd, et les occasions sont nombreuses, surtout dans les grandes agglomérations, les repérages changent et quand on les découvre pour la première fois, c'est déstabilisant. A côté de cela, je fais de belles découvertes, naturelles comme le sentier forestier entre Gazeran et Rambouillet, architecturales et historiques comme la cathédrale de Chartres, technologiques comme les éoliennes dans la Beauce.



Pour cette première promenade, je me suis arrêté à Bonneval.

La marche en solitaire permet de réfléchir à beaucoup de sujets, sur soi, les autres, loin des sollicitations audiovisuelles, les échanges avec les personnes croisées font chaud au cœur, on ne peut que prendre le temps et profiter des petites choses.

Pour ma prochaine étape, j'ai bloqué la dernière semaine de mars, je vous ferai alors un retour de voyage à ce moment là. En attendant, à vos bâtons et chaussures... Prêts... Marchez... Bonne chance !

CREDENCIAL DU PÈLERIN DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE

éditée par la Société Française des
Amis de Saint Jacques de Compostelle

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES AMIS DE SAINT JACQUES
DE COMPOSTELLE
70^e anniversaire 1950 - 2020
8-Bis rue Jean Bart
F-75006 PARIS



Le tombeau de l'Apôtre de la
cathédrale Saint-Jacques,
but du pèlerinage compostellan



Laurent

Les couleurs de l'Eglise

J'habite Aulnay-sur-Mauldre depuis plus de 10 ans et je trouvais notre église très jolie et harmonieuse sans regarder plus dans le détail.

J'ai appris au détour d'un conseil municipal que le toit de notre Eglise serait refait.

Les travaux ont démarré en septembre 2021 et je dois bien avouer que je n'ai pas eu la curiosité d'aller voir le cahier des charges ayant servi de base pour faire l'appel d'offre de ces travaux.

En janvier 2022, le toit est quasi terminé et j'avoue que la couleur m'a laissé sans voix.

Nous avons une belle toiture couleur brique et un beau clocher en ardoise noire.

J'ai râlé... J'ai râlé... J'ai râlé... Je travaille dans l'immobilier et je suis une reloue de l'harmonie... Avant de faire un article bien salé, j'ai néanmoins fait une enquête

d'investigation 😊. J'ai regardé, sur internet, les photos de notre église avant travaux... Et bien nous avions une toiture à tuiles plates couleur brique, mais dont les couleurs étaient passées avec le temps et recouvertes de mousse.

Malgré tout, je regrette que nous n'ayons pas profité de ces travaux pour harmoniser le toit au clocher ! (à moins que des règlements administratifs n'aient obligé la municipalité à refaire le toit à l'identique) Je n'ai qu'une chose à dire : vivement que le temps passe pour patiner la toiture de notre église ! 😊



Céline



A compter du 1^{er} janvier 2022, une nouvelle fréquence de passage pour le ramassage des ordures a été mise en œuvre.

Dorénavant, les ordures ménagères (poubelles vertes) doivent être déposées le mercredi soir car elles sont collectées le jeudi matin ; quant aux emballages recyclables (poubelles jaunes), elles doivent être déposées le vendredi matin car elles sont collectées le vendredi après-midi, **mais les semaines paires uniquement**. Il faut noter que l'on peut maintenant mettre barquettes, gobelets... qui précédemment étaient interdits alors

que l'on supprime un passage sur deux.

Evidemment, aucune concertation, l'information est arrivée au dernier moment via un « flyer » GPS&O et l'incontournable Flash Info de la Mairie. Sur le site de la Mairie, on peut trouver les infos de GPS&O.

Bien sûr, les informations ayant été délivrées aussi tardivement, sans aucun échange, un certain nombre d'habitants n'ont pas fait attention au changement. Des poubelles jaunes pleines à ras bord, voire débordant joyeusement sur les trottoirs après les fêtes de fin d'année, ont fleuri dès le mercredi soir (mais semaine impaire). Cerise sur le gâteau, les collectes ont été effectuées plus tard que prévu, ordures ménagères et emballages recyclables, une période de rodage étant probablement nécessaire. A suivre...

Inutile de parler des « déchets verts » dont la collecte est supprimée en été (5 juillet au 23 août). Bien sûr, tout le monde est en vacances à cette époque là !

Certains maires, dont celle d'Auteuil-le-Roi, ont écrit au SIEED afin de demander à revoir ces nouvelles fréquences de collecte des déchets. Nous n'en connaissons pas le résultat, mais il est sûr que si aucune action n'est entreprise, il n'y aura aucune modification. **Notre édile serait-il prêt à réagir également pour défendre les intérêts de ses administrés ?** N'hésitez pas, si vous n'êtes pas satisfait du nouveau service, à lui faire savoir par mail ou en direct si vous le rencontrez dans le village.

Nota : En attendant, vous pouvez aller en déchetterie pour vous débarrasser de vos déchets trop encombrants.

Martine



Brèves du Boulevard de la Falaise

Dans notre précédent numéro de « Quoi de neuf ? », nous vous informions de modifications faites et à venir rue de la Falaise. Suite à un courrier signé des habitants de cette rue, Monsieur le Maire a organisé une réunion en salle polyvalente en date du 25 octobre 2021.

Nous tenions à vous informer des évolutions à ce jour : mi-janvier 2022, les habitants de la rue de la Falaise n'ont pas eu de nouvelles sur les travaux à venir, ni même sur la réalisation des engagements que M. le Maire avait pris en séance (enlever quelques potelets pour permettre de se ranger quand nécessaire et ainsi faciliter la circulation).

Les brèves du Boulevard de la Falaise sont donc brèves !

Céline



Cette rubrique est dédiée aux associations et toutes peuvent profiter de nos colonnes, elles sont les bienvenues : il suffit de nous contacter à l'adresse quoideneuf@mailo.com

Quelques informations concernant AULNAY-RANDO :

Sur l'année 2021, vingt-neuf randonnées ont été effectuées les dimanches matins représentant 303 km, soit une moyenne d'un peu plus de 10 km par sortie. Pour rappel, les sorties ont été suspendues du 14 mars au 9 mai 2021. Sur l'ensemble des sorties réalisées, nous avons eu 363 participants, soit une moyenne de 12,5 par sortie. La baisse de fréquentation est un effet direct de la pandémie, en particulier la limite de 10 km à partir du domicile et du fait que les sorties de St Malo et des Lacs Italiens aient été supprimées.

Les sorties du jeudi, quant à elles, n'ont pu avoir lieu que durant les mois de février et mars 2021 du fait d'une mauvaise météo en début d'année et de la COVID par la suite. En septembre, l'indisponibilité de certains animateurs et animatrices a entraîné l'absence de randonnée jusqu'à début janvier 2022.

Le créneau en semaine sera désormais **le mercredi après-midi**, toujours en fonction de la météo et de disponibilité des animateurs. Une première randonnée début janvier a comptabilisé 15 participants.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous joindre au **06.82.42.88.44**.

Marie-Noëlle

Des vœux et des votes

La période des vœux vient tout juste de s'achever.

Selon le linguiste Jean Pruvost, « vœux » et « votes » sont issus de la même racine latine, « votum ».

2022 sera donc l'année de nombreux « vota ». A ce propos, connaissez-vous le jugement majoritaire ? C'est une méthode pour voter qui vient d'être mise en lumière par un sondage « Opinion Way » les 8 et 9 décembre dernier, et surtout par la « Primaire populaire ».

Les réflexions sur le mode de scrutin le plus démocratique ne datent pas d'hier : de grands esprits se sont penchés sur la question : Jean-Charles de Borda (1733-1799 – Mathématicien, physicien, politologue et navigateur), Nicolas de Condorcet (1743-1794 – Philosophe, mathématicien et homme politique), Keneth Arrow (1921-2017 – Prix Nobel d'économie en 1972).

C'est Keneth Arrow qui a fixé les 4 critères d'un scrutin vraiment démocratique :

- **Neutralité** : chaque voix doit avoir le même poids.
- **Transitivité** : l'élection doit toujours désigner un vainqueur.
- **Cohérence** : le résultat doit être insensible à l'ajout ou au retrait d'un candidat mineur.
- **Unanimité** : lorsqu'une préférence fait l'unanimité, cela doit apparaître dans le résultat.

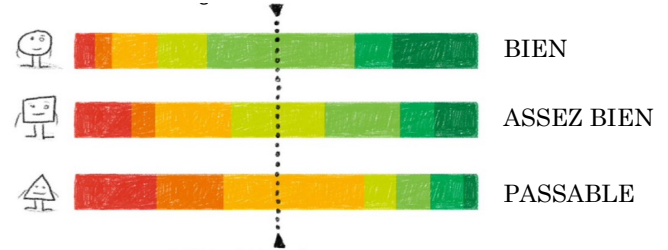
Le théorème d'impossibilité d'Arrow montre que, tant que l'on demande aux électeurs de **classer directement** des candidats les uns par rapport aux autres, il est impossible de respecter ces 4 critères.

Mais, en 2011, deux mathématiciens chercheurs au CNRS, Michel Balinski et Rida Larki, ont conçu une méthode respectant les 4 critères d'Arrow : au lieu de classer les candidats, ils ont proposé de **juger chacun indépendamment de ses concurrents**, avec 7 mentions : excellent, très bien, bien, assez bien, passable, insuffisant, à rejeter.

A partir de l'ensemble des votes, on établit ainsi le « Profil de mérite » de chaque candidat

On illustre cela par une bande de couleurs allant du **vert foncé (excellent)** au **rouge (à rejeter)** et on trace une barre au milieu, nommée « mention majoritaire ».

Enfin, on compare et on classe les mentions majoritaires des différents candidats :



Les politiques ne semblent pas très désireux de se soumettre à un tel examen, car il met clairement en évidence le soutien (ou non) de l'électorat : ainsi, dans le sondage « Opinion Way », seuls deux résultats atteignaient la mention « passable ».

Mais, au-delà de la politique, la méthode peut être utilisée pour choisir entre amis un film, une pièce de théâtre, un menu commun ; il existe même des plateformes pour organiser un tel vote en ligne.

Le tableau est un tableau à 4 lignes et 7 colonnes. Les colonnes sont étiquetées de gauche à droite : À rejeter (rouge), Insuffisant (orange), Passable (jaune), Assez bien (vert clair), Bien (vert), Très bien (vert foncé), Excellent (vert très foncé). Les lignes sont étiquetées de haut en bas : Couscous, Lasagnes, Gratin dauphinois, Omelette frites. Les cellules du tableau contiennent des carrés de couleur correspondant à la colonne et à la ligne.

Sources :

[BD-lechoixcommun-FR.pdf](#)

[Le jugement majoritaire, un mode de scrutin révolutionnaire on Vimeo](#)

[Et si les élections présidentielles se jouaient au jugement majoritaire ? \(institut-rousseau.fr\)](#)

Alain

La CU en mouvement



Suite à la démission de Raphaël COGNET, Maire de MANTES-LA-JOLIE et Président de la Communauté Urbaine, acceptée par le Préfet le 8 janvier dernier, la réglementation impose que le Conseil Communautaire se réunisse dans les 15 jours pour désigner le nouveau bureau communautaire.

Au cours de la séance du 20 janvier, Cécile ZAMMIT-POPESCU, Maire de MEULAN a été élue Présidente.

Dans l'ordre des 15 Vice-Présidents, Suzanne JAUNET, Adjointe à ACHERES a été promue 1^{ère} Vice-Présidente et 3 Conseillers ont intégré la liste :

12^{ème} : Stéphane CHAMPAGNE, Maire de ST-MARTIN-LA-GARENNE

13^{ème} : Yann PERRON, Maire de GARGENVILLE

14^{ème} : Eddie AÏT, Maire de CARRIERES-SOUS-POISSY

Dans la liste des 8 conseillers délégués sont intégrés :

Evelyne PLACET, Maire de GUERVILLE

Djamel NEDJAR, Maire de LIMAY

Jean-Luc SANTINI, Conseiller de MANTES-LA-JOLIE

Nos voisins maires Maryse DI BERNARDO et Dominique TURPIN ont conservé leur délégation.

Jean-Pierre